



1^{er} conseil d'école René CASSIN

08 novembre 2010

Présents :

Enseignants : F Denis-Vitrice, C. Roubaty, A. Fillioux, A. Ginabat, B. Martinaud, V. Boudet, L. Castre, O. Merle

Représentants FCPE des parents d'élèves : Mme Vezia, Mme Guéritte, Mme Williams, Mme Amet M. Noury, M. Briois, M. Zaccariotto

Représentant CLAE: C. Degobert

Représentant mairie : E. Lombard

DDEN: Mme Delemasure

Excusés : J.P. Parraguette, P. Brookman

A - Installation du conseil d'école, présentation des nouveaux collègues

Présentation des personnes présentes et des nouveaux enseignants.

B - Vote du règlement intérieur

Lecture du Règlement par la Directrice.

Rappel de la directrice sur les points suivants:

- Absence: Les parents doivent signaler l'absence d'un enfant, et ensuite la justifier pour des questions de sécurité et de souci de l'enfant. Au bout de 4 demi-journée d'absence, l'école se doit d'informer l'inspection d'académie.

- Collation du matin: Elle est de nouveau autorisée pendant la récréation du matin uniquement si elle est composée de fruits sous toutes ses formes.

- Sorties de l'école: Attention, dès le CP, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école en dehors des heures de classe, ils peuvent donc sortir tout seul.

- Récréation: Rappeler aux enfants qu'ils doivent venir voir l'enseignant qui surveille la cour, dès qu'il y a un souci, sans attendre la fin de la récréation pour que les problèmes soient réglés avant que la situation ne dégénère.

- Vêtements: l'école n'est pas responsable des vêtements des enfants, merci de marquer les vêtements qui s'enlèvent.

La FCPE demande de rajouter un paragraphe traitant de la possibilité de faire circuler des documents via les cartables.

C - Coopérative scolaire:

Elle est gérée par Catherine Roubaty qui en est mandataire au même titre que Fabienne Vitrice.

D - Présentation du CLAE

Il est composé de 6 animateurs + Claudine en Direction le matin, 4 le midi et 6 le soir.

Le matin, activités libres.

Le midi, activités proposées: jeux sportifs, un animateur est de cantine.

Le soir, activités proposées: jeux de cours libres, jeux sportifs, jeux de société à l'intérieur, un animateur accompagne les enfants aux bus.

Les règles du CLAE ont été faites en concertation avec l'école, de façon à trouver le plus de synergies possibles et d'être cohérent. L'école et le CLAE se rencontrent régulièrement.

Le CLAE a mis en place une charte, signée par les enfants, en 7 points (exemple: J'ai le droit de manger tranquille et le devoir de respecter les temps calmes). Elle a été rédigée avec les enfants et reprend des points qui sont travaillés tous les jours.

Création d'un cahier d'incidents commun avec l'école pour relever les points de la charte non respectés. Pas de punitions prévues, mais production d'un écrit pour prise de conscience et propositions d'amélioration.

Projet: Découverte du monde, par continent: Amérique jusqu'à la Toussaint, Europe jusqu'à Noël puis Asie et Afrique. Rien n'est obligatoire et l'aboutissement sera un petit spectacle pour la fin de l'année.

E - Projet d'Ecole et des Classes

- Voyage pour les 3 classes de CM1 et CM2, au Château de Mons à Caussens, Gers, à la Ferme aux Etoiles: 3 jours pour 89 euros par enfant (le trajet est pris en charge par la Mairie).

Pour la Saint Martin, une vente de gâteaux est organisée pour diminuer le coût et la participation des familles.

- Les classes de CP, CE1, CE2 participent aux Ecoles qui chantent (organisés par les DDEN du Gers avec participation de l'école de 1,5 Euro par enfant pour contribuer aux frais de transport). Les représentants des parents demandent la possibilité d'organiser ce spectacle en dehors du temps scolaire pour permettre aux familles d'y assister.

Mme Delemasure (DDEN liée à l'école) a une expérience sur Cahors, qui serait intéressante à reproduire. Le sujet est à creuser.

- Les CE2 participeront à une séance de théâtre au mois d'avril, et les autres classes participeront aux JMF pour assister à un concert.

- L'ensemble des classes participent avec Ciné 32 à « 1 film pour tous »: 3 films dans l'année suivis d'une discussion en classe.

Les classes de CP et CE1 ont fait un dossier pour assister à un concert à Toulouse avec l'orchestre du capitole,

La classe de CM1 de Fabienne a postulé pour aller au SISQA (Salon International de la Qualité Alimentaire). Le dossier a été retenu: visite prévue le 9 décembre. La Région subventionne le transport.

F - Manifestations diverses :

Q: Kermesse

Souhaitez-vous que soit organisée une kermesse au sein de votre école ou une alternance, pour cette année, d'une fête commune ? Sera-t-il possible qu'une petite prestation des enfants présents et volontaires soient présentées aux parents lors de cette kermesse ?

Proposition de la Directrice : idem année dernière.

Tout le monde préfère privilégier une kermesse dans l'école.

G - Bilan du Conseil d'école extraordinaire et des travaux effectués sur l'école:

Q: Points que les représentants des parents souhaitent voir aborder au minimum sur cette question qui est à l'ordre du jour :

- o L'évolution du mode de surveillance des enfants dans la cours
- o Où en sont les aménagements proposés. Est-ce qu'une réflexion globale sur la possibilité d'utiliser l'espace derrière le CLAE avec accès aux toilettes de l'extérieur a été approfondie ?
- o Quels sont les jeux (ballons, élastique, cordes à sauter etc...) qui sont mis à la disposition des enfants pendant la récréation.
- o L'étude de la possibilité de passer à 5 classes +CLIS
- o Bilan des points avec l'inspection et la mairie
- o Le suivi des règles communes de vie entre le CLAE et l'école

A la rentrée nous avons pu constater un certain nombre d'avancées positives par rapport aux

problèmes soulevés lors du CE extraordinaire (Sonnette, travaux, diminution des effectifs, règles de vie CLAE...), cependant quelques problèmes déjà présents l'année dernière nous ont été remontés (accessibilité aux toilettes pour les CP et CE1, comportement violent de certains enfants...)

Enorme travail fait par la Mairie sur les effectifs qui passent de 168 à 150 cette année. Il y a moins de bousculades dans la cours, plus d'espace et une meilleure ambiance est notée.

La sonnerie est installée: tout le monde a gagné en confort, les récréations sont cadrées, les enfants moins énervés en rentrant en classe.

Il est envisagé de passer à 5 classes, le sujet sera traité en janvier avec l'inspection d'académie mais ce ne sera pas encore pour l'an prochain (car 2 classes de CM1).

Les travaux sur « la prairie » (devant le CLAE) ne sont plus envisagés: problème d'accès aux toilettes et enrobé au sol trop cher. Par contre l'évidement du mur des toilettes de la cours d'école est toujours à l'étude pour éliminer les recoins difficiles à surveiller.

Même si tout le monde convient que la situation dans la cours s'est grandement améliorée, la FCPE signale de nouveau quelques problèmes de violence. La Directrice demande aux parents de ne pas hésiter à l'informer directement et de préciser si le problème a eu lieu pendant le temps CLAE ou le temps Ecole. Plus vite les écarts sont remontés, plus vite ils pourront être circonscrits.

Suggestion des représentants des parents: mise en place d'une boîte à idée à disposition des enfants, pour que ceux qui n'oseraient pas passer par les enseignants puissent déposer leurs requêtes, problèmes,...

Précision: pendant les récréations (plus courtes que les temps CLAE) les jeux de billes, élastiques, cartes, cordes à sauter, sont autorisés. Les jeux de ballons sont plus difficiles (disparition chez les voisins) mais les ballons en mousse sont autorisés.

J - questions diverses:

Une consultation sur les rythmes scolaires est à rendre auprès des Ecoles pour le 17 novembre. La FCPE remet ses réflexions, faites lors d'une soirée débat.

Questions pour l'école:

Q1- Poste de Sandra Albanez

Sandra nous a annoncé que son contrat s'arrêtait le 5 novembre (à la surprise générale). Quelle action les parents d'élèves en concertation avec les enseignants peuvent-ils engager pour que Sandra puisse retrouver son poste et que son contrat soit prolongé? Est-ce que son remplacement est pour le moins prévu?

Sandra est prolongée, par dérogation, pour 6 mois, pendant le poste est pérenne sur l'école.

Q2- Base élève

Suite à la modification des textes concernant Base Elèves, avez-vous apporté des modifications à son fonctionnement au sein de votre établissement ?

La FCPE souhaite à ce propos rappeler aux parents que le droit à l'opposition et à la suppression de l'inscription de leurs enfants sur Base Elèves leur a enfin été accordé. Ils peuvent trouver les démarches à suivre (lettre type) pour faire respecter leur droit par le lien Internet suivant :

1) Lettre d'opposition à imprimer et à compléter à la main, à remettre au directeur :

<http://retraitbaseeleves.files.word...>

2) Toutes les informations sur le site de la FCPE de l'Isle Jourdain :

<http://fcpeislejourdain.free.fr/>

Base élève est un outil administratif intéressant mais son utilisation peut potentiellement être

polémique. La polémique vient principalement de la durée de conservation des données et du lien avec le fichier national BNIE (Base national identifiant élève), et du peu d'information qui a été faite auprès des parents lors de la mise en place de ce fichier.

Q3- Droit d'information pour les parents séparés :

Comment est organisé le droit d'information et d'expression des parents séparés, divorcés ? Est-ce l'école qui assure ce droit ou les parents qui doivent signifier leur situation, fournir un prononcé s'il y a lieu, des enveloppes timbrées avec leurs coordonnées... ?

Ce droit étant spécifié dans l'article L 111-4 du code de l'éducation

Les parents doivent informer l'école de leur situation et donner 3 enveloppes timbrées avec l'adresse pour l'envoi des bulletins de note . Il est difficile de faire autrement.

Q4- RASED:

Quel est l'avenir du RASED ? Où en sont les modifications profondes de ce service d'aide ? La semaine à 4 jours a largement contribué à sa disparition ainsi que la mise en place de l'aide personnalisée, la réforme du rythme scolaire en cours laisse-t-elle espérer la renaissance de ce service vital pour le système éducatif ?

Pas d'évolution, le réseau n'est pas complet. Pas de maître G; la psychologue, Géraldine Sauvage est à temps partiel à 80% et intervient sur le secteur; le maître E, Karine Avril intervient principalement sur l'Isle Jourdain.

Pas d'avenir pour le système car il n'y a plus de formations ouvertes, L'aide personnalisée n'a pas de lien avec le Rased et ne le remplace pas.

Q5- Aide personnalisée :

Avec le recul des 2 dernières années, que pensez-vous de l'aide personnalisée ? Quel en est le bénéfice face à la suppression des 2 heures d'enseignement par semaine ?

L'avis est partagé, cette aide un peu artificielle évite les décrochages des enfants qui en bénéficient (principalement ceux qui mangent à la cantine). Le problème vient plutôt de la suppression des 2 heures de cours par semaine sans allègement du programme.

Q6- Remplaçant :

L'article 111-1 du code de l'éducation définit les missions du service public de l'éducation. Il pose le principe du droit à l'éducation garanti à chaque élève sur tout le territoire, quelle que soit sa situation et sa condition. Après les suppressions de postes effectuées depuis 2007 qui ne tiennent absolument pas compte de la démographie scolaire, les remplacements des enseignants sont de moins en moins bien assurés. Au point que dans certains départements, il est fait appel à des recrutements ponctuels de contractuels et à des enseignants retraités.

Ainsi la loi n°2008-790 du 20 août 2008 prévoit désormais qu'en cas d'absence d'un enseignant, l'État doit assurer non pas l'enseignement mais l'accueil des élèves. Cette loi place donc au même niveau le droit d'accueil et le droit à l'éducation. Elle affaiblit de fait le principe même du droit à l'éducation, en réduisant les obligations de l'État à l'égard des élèves et de leurs parents à un simple «accueil».

Cette loi n'empêche pas, compte tenu des suppressions massives de postes, la multiplication sur tout le territoire de situation de non remplacement d'enseignant, ou de recours à des personnels contractuels.

Face à ce problème, quelle organisation pouvons-nous, ensemble, mettre en place pour que le droit à l'éducation et à l'égalité soit respecté ? Qu'attendez-vous de la FCPE à ce sujet ?

Envoyer des courriers à l'académie ou alerter la presse. Dans ce but les représentants des parents d'élèves demandent également à être prévenu rapidement par l'école en cas d'absence d'enseignant afin de pouvoir réagir rapidement auprès de l'inspection ou des média si nécessaire.

Q7- Dotation FCPE :

Comment avez-vous ou allez-vous investir la dotation de 400 euros de la FCPE ?

Vidéo projecteur, matériel pour faire des reliures.

Q9- Classe Bilingue

Où en est le projet de classe bilingue en occitan ?

Quels seront les critères d'attribution à l'école accueillante, d'inscription des élèves, d'attribution du budget... ?

Projet soumis par une association, relayée par la Mairie à l'Inspection d'Académie: créer une classe en maternelle et poursuivre pendant toute la scolarité.

Questions Pour la mairie:

Q1- Sécurité aux abords de l'école

Nous avons constaté qu'il n'y a plus personne pour faire traverser les enfants devant l'école. Les incivilités et les comportements dangereux des automobilistes aux heures de rentrée et de sortie des classes sont de plus en plus importants.

Que compte faire la mairie sur ce sujet ?

La remise en place du dos d'âne juste avant le passage piéton serait plus que nécessaire.

Le dos d'âne, est toujours refusé. La Mairie propose une aide, un travail commun de sensibilisation vers les automobilistes. La FCPE accepte. Depuis le début de l'année, il n'y a pas de présence devant l'Ecole: une charge de travail importante sur des conflits ponctuels, ne permet pas aux policiers municipaux de se rendre disponible auprès des Ecoles. La FCPE rappelle que c'est un point critique aujourd'hui et que les risques d'accidents sont bien réels même en traversant sur le passage piéton.

Q2- Rénovation Ecole et cantine:

Pourrait-on avoir un état d'avancement sur les travaux envisagés pour l'école ?

Quelles sont les perspectives d'évolution et d'amélioration des locaux (partie ancienne, cantine CLAE) envisagées à ce jour ?

Extension de l'espace restauration : Ce budget a été jugé prioritaire sur la rénovation des locaux. La FCPE va être associée au projet pour la définition du cahier des charges.

Q4- Grève :

Pourquoi le service minimum n'est-il pas le même dans toutes les écoles ? Comment pouvons-nous améliorer le délai d'information auprès des familles en particulier lorsque le service de restauration n'est pas assuré ?

Quand le nombre de personnel scolaire gréviste est > 25%, la mairie met en place un service minimum à condition que le personnel 'mairie' soit en nombre suffisant (la mairie ne met pas du personnel non habilité pour garder les enfants): c'est pourquoi le service n'est pas le même dans toutes

les écoles. L'information est toujours mise à disposition du panneau d'affichage dès qu'elle est connue.

Q5- Facturation cantine :

Des problèmes de facturation ont été constatés le mois dernier qu'est qui a été mis en place pour résoudre ces problèmes ?

10 erreurs dues à un décalage ont été réglées.

Q3- Règlement commun CLAE, cantine & CLSH:

Quelle est la date de mise de ce règlement commun et quand sera mis en application la possibilité d'inscription au CLSH par Internet via le site de la mairie ?

Toujours en cours.

Q5- Cantine :

Serait-il possible de connaître la liste des métiers ouvrant droit à dérogation sur les jours de cantines?

Quel est le délai pour prévenir le service que son enfant ne mangera pas à la cantine ?

cf. le règlement intérieur de la cantine, la FCPE demande à le recevoir.

Q6- Panneau d'affichage :

Serait-il possible d'installer une protection contre la pluie sur le dessus du panneau d'affichage FCPE?

Une fiche technique est ouverte.

Les représentants des parents d'élèves